

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021

Présents : Maurice COMBETTES, Valérie FERRIEU, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, André ROUX, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Valérie BRU a donné pouvoir à Monique VAYSSE – Claire ALRIC a donné pouvoir à Vincent GAUBERT – Corinne LABIT a donné pouvoir à Serge FABRE

Ordre du jour :

- Avis du Conseil Municipal sur l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour l'extension de la déchetterie (régularisation de l'existant)
- Pont de Martouret : régularisation foncière
- Terrains les Fraux : Présentation des demandes reçues
- Questions diverses

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Avis du Conseil Municipal sur l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour l'extension de la déchetterie (régularisation de l'existant)

Exposé : La communauté de communes Lévézou Pareloup a déposé un dossier pour l'extension de la déchetterie de Salles-Curan. Ce dossier fait suite aux travaux réalisés pour augmenter la capacité de stockage. Il s'agit en fait d'une régularisation.

Une enquête publique a eu lieu du 19 avril au 15 mai 2021. Aucune observation n'a été inscrite sur le registre.

Alexis CANITROT, Président de la Communauté de Communes ne prends part ni aux débats, ni à la délibération

Délibération : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup a déposé une demande d'extension de la déchetterie de Salles-Curan. Cette demande est soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une consultation s'est déroulée du 19 avril au 15 mai 2021 en mairie de Salles-Curan. Aucune observation n'a été consignée sur le registre de consultation.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'extension de la déchetterie de Salles-Curan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE un avis favorable à l'extension de la déchetterie de Salles-Curan conformément au dossier proposé à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 avril au 15 mai 2021.

Délibération approuvée par 14 Voix

Pont de Martouret : régularisation foncière

Exposé : La communauté de communes envisage de réaliser des travaux sur le pont de Martouret. L'entreprise a été retenue. Avant qu'elle intervienne, il convient d'acquérir une superficie de terrain qui constituera l'emprise foncière du futur ouvrage d'art. Cette acquisition foncière doit être faite par la commune car elle reste propriétaire de la voirie et des ouvrages d'arts, ils n'ont fait l'objet que d'une mise à disposition à la communauté de communes.

La superficie à acquérir est d'environ 5 500 m² qui pourrait être acquise au prix de 1.20 € le m² à M. Patrick GAUBERT (5 000 m²) et M. LAUR Fabien (500 m²). M. LAUR récupèrera une partie de l'ancienne route. Chaque propriétaire reclôturera sa parcelle.

Serge FABRE fait remarquer qu'il était nécessaire de refaire le pont mais que refaire la route n'était peut-être pas nécessaire. Le redressement de la route risque des vitesses excessives.

Maurice COMBETTES et Alexis CANITROT précisent que ce programme bénéficie d'aides de l'Etat qui a approuvé le programme. Ces travaux amélioreront la visibilité. Effectivement la commission voirie a reproché au maître d'œuvre un surdimensionnement de l'ouvrage et que c'est l'une des raisons pour lesquelles la communauté de communes n'a pas renouvelé le contrat de maîtrise d'œuvre. Mais que ces travaux correspondent à la politique de la Communauté de communes lors du dernier mandat. Au cours de ce mandat, la politique menée sera différente. A ce stade, le marché est signé, il n'est pas possible de revenir en arrière. Une somme de 285 000 € est budgétisée, avec un reste à charge pour la Communauté de 115 000 € le reste du financement étant assuré par des subventions.

Serge FABRE souligne qu'il est dommage que les impôts soient utilisés de cette façon. Alexis CANITROT précise qu'il s'agit de la fiscalité des entreprises et non de la fiscalité des particuliers.

Les surfaces seront régularisées après travaux et après passage d'un géomètre.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux sont envisagés par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup au niveau du pont de Martouret, commune de Salles-Curan. Il précise que si les travaux sont pris en charge par la Communauté de communes, l'acquisition foncière pour l'emprise du nouvel ouvrage d'art sont à la charge de la Commune. Il propose d'acquérir les surfaces nécessaires auprès de M. Patrick GAUBERT et M. Fabien LAUR, soit environ 5 500 m² au prix de 1.20 € le m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir les surfaces nécessaires aux travaux et définies par document d'arpentage auprès de M. Patrick GAUBERT et de M. Fabien LAUR au prix de 1.20 € le m²
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes notariés à intervenir.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Terrains les Fraux : Présentation des demandes reçues

Exposé : Par délibération en date du 1^{er} avril 2021 il a été décidé de lancer un appel à candidature pour l'attribution d'une superficie de 2ha 35a 01ca que M. BLARD Yvon laissera vacante à compter du 31 décembre 2021.

L'appel à candidature a paru le 22 avril dans les journaux centre presse et midi libre.

2 candidats ont déposé leurs candidatures :

M. VALIERE Jean Philippe du Fraysse qui a une exploitation individuelle pour un total de 44 ha

Et M. CAUBEL Jean Paul qui a une exploitation individuelle pour un total de 60 hectares

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel à candidature a été lancé pour la réattribution, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'une surface de 2ha 35a 01ca de biens de section au lieudit « Les Fraux » actuellement exploitée par M. BALARD Yvon.
Deux candidats se sont fait connaître.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des candidatures reçues et de la situation de chacun des demandeurs,

- DECIDE d'attribuer les terres à M. VALIERE Jean-Philippe à compter du 1^{er} janvier 2022
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bail à intervenir.

Délibération approuvée par 15 voix

Questions diverses :

- **Personnel communal** : un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un adjoint technique. L'offre a été publiée sur le site « Emploi Territorial » pendant une durée de 5 semaines comme le prévoit la réglementation.

5 Candidatures nous sont parvenues.

CHAMBEFORT Nicolas de VILLEURBANNE (69) actuellement archiviste dans un cabinet médical (permis B)

TAYRAC Aurélien de Sévérac l'Eglise (a déjà eu plusieurs emplois d'adjoint technique) (permis B)

BRESSION Didier 51 Ans d'Onet le Château actuellement stagiaire prothésiste dentaire (permis B – C – E)

IBANEZ LE CORRE Cédric 45 ans de Saint Gely du Fesc (34) adjoint technique dans une collectivité (permis B -C-EC)

GAUBERT Florian 38 ans de Salles-Curan (permis B) magasinier vendeur à Curan

Le recrutement relève de la compétence du Maire.

Il est proposé qu'une commission « Recrutement » composée du Maire et des Adjointes se réunissent pour étudier les candidatures .

Monique VAYSSE propose que l'offre paraisse dans la presse locale.

Il est précisé que la personne recrutée ne pourra pas être obligée à être pompier.

La commune accueillera en juin une stagiaire du service remplacement du centre de gestion pour une période de 3 semaines. Le centre de gestion en partenariat avec pôle emploi et le CNFPT organisent une formation avec immersion dans une collectivité, c'est donc une personne domiciliée à Canet de Salars qui viendra à Salles-Curan

Elections : elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021

Il faut prévoir 2 bureaux de vote distincts, donc 4 personnes à chaque tour de garde

Un tour de garde prévisionnel a été établi, il sera complété avec les élus absents

Commission Animations :

Valérie FERRIEU indique que la commission s'est réunie en début de semaine :

- 3 ou 4 groupes de théâtre itinérant interviendront
- 3 marchés de producteurs avec animations
- Avis favorable de la commission pour le feu d'artifice mais il faut voir si le comité d'animation peut réaliser une animation et dans quelles conditions. Il est proposé que le comité d'animation fasse remonter ses souhaits à la mairie et qu'ensuite la mairie voit avec la Préfecture ce qu'il est possible de faire
- Course Indiana Raid : elle sera refaite fin juin. Francis LACAZE précise qu'il n'a qu'une demande technique (chapiteau, barrières) – les employés communaux interviendront dans le cadre du bénévolat. L'association de chasse interviendra également pour du bénévolat. Valérie FERRIEU s'étonne du fait qu'il se lance un mois avant, sans rien demander. Elle précise qu'il n'a pas fourni de bilan financier et que de fait, il n'a pas reçu l'aide sollicitée auprès du Département. Alexis CANITROT indique qu'il a obtenu 1 000 € du PETR pour

l'édition 2020. Il précise que l'édition 2021 est prévue le même jour que la fête de Curan. Que compte tenu qu'il ne demande rien les risques sont pour lui. Francis LACAZE indique qu'il a du stock qu'il souhaite écouler lors de cette nouvelle édition. La majorité des élus s'accordent pour dire que la personne est particulière. Il lancera un appel aux bénévoles.

Francis LACAZE propose qu'on voit la suite à donner à cette manifestation à l'issue de l'édition 2021.

Aveyronnaise Classic, elle aura lieu les 18-19-20 Août avec un départ de Salles-Curan

Serge FABRE demande si un état des lieux sera fait. Maurice COMBETTES lui répond que oui. Les organisateurs feront le tour en filmant le parcours. Il précise que le tracé envisagé autour du lac est à l'étude.

La Jet Cup aura lieu le 4 septembre

Centre Aéré : l'association souhaite ouvrir le centre cet été mais rencontre un problème de recrutement.

Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes : certaines manifestations pourront avoir lieu à St Martin des Faux. Il faut voir le planning avec les entreprises quand elles auront été retenues pour pouvoir répondre aux associations.

Collette ROLLAND MOLINIER demande si le terrain de pétanque de la ZA a été vendu à la Communauté de Communes. Alexis CANITROT lui répond que ce terrain a effectivement été cédé à la Communauté de Communes qui a la compétence : Zones d'activités. Un cabinet d'études travaille sur le dossier. Elle demande si le terrain sera repositionné ailleurs quand il ne sera plus utilisable. Il lui est répondu que oui.

Francette DOUZIECH demande la date de la réunion à organiser à Bouloc. Il lui est répondu que le Conseil Départemental travaille sur un projet d'aménagement de la place devant l'ancien restaurant. La réunion aura donc lieu après la remise de ce projet.